

Outremont
Montréal 

DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT

AVIS est par les présentes donné par la soussignée secrétaire substitut de l'arrondissement d'outremont, que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition de l'arrondissement tiendra une séance le **7 juin 2012**, à 18h, à la salle du conseil située au 530, avenue davaar à outremont; afin de statuer sur la demande d'autorisation pour la démolition complète du bâtiment portant les numéros civiques suivants :

6600, RUE HUTCHISON;

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)* et au *Règlement régissant la démolition d'immeubles (AO-109)*, toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, **dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné**, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement, à l'adresse suivante :

**Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement d'Outremont
543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Outremont (Québec) H2V 4R2
secretariat.outremont@ville.montreal.qc.ca**

PRENEZ EN OUTRE AVIS que toute personne intéressée peut se faire entendre au comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition de l'arrondissement durant la séance relative à cette demande.

Le présent avis est également disponible sur le site internet de l'arrondissement dont l'adresse est: **ville.montreal.qc.ca/outremont**, en cliquant sur « Nos avis publics ».

DONNÉ à Outremont, ce 17 mai 2012.

Pascale Lebel
Secrétaire substitut de
l'arrondissement d'Outremont

